



ASE PRISE EN CHARGE DES MINEURS ISOLEES

Cr réunion DG et appel AG du 12 avril 2011

Suite à la décision de blocage initiée par les circonscriptions ASE concernant l'accueil des mineurs isolés, une délégation SUD-FSU comprenant des collègues de plusieurs équipes a été reçue par la Direction Générale le vendredi 1^{er} Avril 2011.

Reprenant l'argumentaire que les équipes avaient développé dans leurs courriers nous avons rappelé la nécessité de trouver des solutions pour sortir de la crise.

- M.Champion nous a informés des démarches entreprises par le Président du CG pour exiger une nouvelle fois que l'Etat prenne ses responsabilités pour une population dont la prise en charge relève de la solidarité nationale et non pas exclusivement du département de la Seine Saint Denis (courriers au Préfet, au Président du Tribunal ...) la DG a rappelé également la volonté politique de ne pas mettre en place un système d'exception dangereux, par contre une « redistribution » physique entre les départements serait nécessaire.
- Pour prendre en compte les difficultés des équipes la DG a annoncé concrètement les décisions suivantes :

Faire en sorte que soient pris en charge les seuls mineurs isolés relevant strictement du champ d'application de la loi de 2007 sur la protection de l'enfance.

Pour cela, la CRIP sera chargée d'évaluer les situations avant de décider de la saisine du parquet en vue d'une OPP.

Ce dispositif a été mis en place depuis le début de semaine précédant la rencontre avec pour résultats, selon la direction, une baisse importante des accueils (7 sur la semaine contre 7 par jour précédemment.)

Au vu de la gravité des problèmes, la délégation a émis des réserves quant à l'ampleur des dispositions prises par la DG et à leur pérennité dans le temps, soulignant que le dispositif pouvait rapidement être détourné par des décisions venant du tribunal, ou par une adaptation des populations concernées aux exigences du service. On pourrait se trouver alors dans la même situation de saturation des capacités d'accueil.

Compte tenu de cette réunion, du courrier adressé par M. Champion aux circonscriptions, des pressions mises sur les équipes par les hiérarchies, doit-on poursuivre le mouvement de blocage des accueils ?

Mardi dernier, l'Assemblée Générale n'était pas en situation d'apprécier les propositions de l'administration, prendre des décisions sur la suite et les formes de la mobilisation.

Nous vous proposons de nous retrouver en AG
Mardi 12 et mardi 19 avril de 12h 30 à 14h

Salle de réunion des locaux syndicaux immeuble Gagarine à Bobigny
(pour prendre des décisions représentatives du plus grand nombre les équipes peuvent déléguer une ou deux personnes Il est important que toutes les circonscriptions délèguent un collègue.)